Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_37-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_06_05_37

FEUILLET 2026_37

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
15 membres en exercice
13 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, GUILLAUME Carine conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : LE COZ Céline à RUZIC Olivier et SUCHET Gaëlle à LE NAOUR Nathalie.
Absent :
Secrétaire de séance : LAURENT Yann.

OBJET : CHARGES LOCATIVES ENTRETIEN DES LOGEMENTS PLACE DE LA MAIRIE

Afin de garantir l'entretien du bâtiment communal situé place de la mairie regroupant les appartements n°4, 5 et 6, il convient de nettoyer les espaces communs.

L'entretien sera réalisé en régie, à raison d'un passage de 30 minutes par semaine. Il est proposé d'établir les charges mensuelles de la façon suivante :

0.30 min x 4 semaines = 2h x 15€ (heure chargée) = 30 euros.
La participation pour chaque locataire sera donc de 30/3 = 10 euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix POUR, 1 ABSTENSION (JEAN-LE LAY Annic) et 2 voix CONTRE (SUCHET Gaëlle et LE NAOUR Nathalie) :

- **DECIDE** de fixer le montant des charges pour l'entretien du bâtiment regroupant les appartements n°4, 5 et 6, place de la mairie, à 10 € par mois, par logement.
- **AUTORISE** le Maire à produire les titres auprès des locataires.
- **PRECISE** que ce tarif s'appliquera **à partir du 1er août 2026.**

Pour extrait conforme, Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor